



MAIRIE DE TULLINS-FURES  
M. Jean-Yves DHERBEYS  
Maire  
CLOS DES CHARTREUX  
38210 TULLINS-FURES

Direction Economie  
Références : YL T8N15-4  
Contact : [territoires@cma-isere.fr](mailto:territoires@cma-isere.fr)

Grenoble, le 04/11/2018

**Objet : Projet de PLU arrêté de Tullins-Fures**

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 31 mai, vous avez sollicité un avis de consultation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère concernant le projet de PLU de Tullins-Fures.

A la vue des documents qui m'ont été remis, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère se prononce en faveur des mesures prises pour le maintien de l'activité commerciale et artisanale sur votre commune. En effet, l'attention portée aux enjeux de l'amélioration du cadre de vie à travers la rénovation de l'habitat ancien, la lutte contre le délitement du commerce dans le centre ancien et la mise en valeur du patrimoine constituent des leviers d'actions pour la redynamisation de votre commune.

Le projet communal étant sensible à ces enjeux, la CMA Isère émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte de certains points d'amélioration, qu'il m'apparaît nécessaire de souligner, au regard des intérêts portés par les commerçants et artisans du centre ancien :

- Dans l'optique du renforcement de la polarité commerciale du centre-ville, je vous invite à développer les liens d'accessibilité entre le centre ancien et le projet de lotissement de Maisons-Neuves. L'arrivée de nouvelles populations et leurs besoins en services de proximité constituent une opportunité pour le soutien de l'activité artisanale et commerciale dans le centre ancien. Il serait donc intéressant d'évoquer la possibilité de mettre en place des liaisons douces interconnectant ces derniers dans le cadre de l'OAP N°7.
- La CMA Isère ne peut qu'approuver les mesures prises en faveur de l'encadrement de l'implantation commerciale et artisanale sur les polarités commerciales envisagées. En complémentarité de ce dispositif, un périmètre de préemption commerciale pourrait être mis en œuvre dans le but d'identifier et d'établir un dialogue avec les cédants.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter des éléments d'expertise nécessaires à l'implantation et au développement des entreprises artisanales au-delà des outils urbanistiques et réglementaires. En effet, d'autres leviers sont à votre disposition pour recréer une dynamique commerciale avec notamment la professionnalisation des entreprises artisanales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

**SIÈGE GRENOBLE**  
ZAC Bouchayer-Viallet  
20, rue des Arts et Métiers  
CS 20055  
38026 Grenoble Cedex 1

**SITE DE VIENNE**  
2, place Saint Pierre  
CS 30369  
38217 Vienne Cedex

**SITE DE VILLEFONTAINE**  
**PÔLE FORMATION**  
Maison des Entreprises  
23, rue Condorcet  
38090 Villefontaine

Tél. : 04 76 70 82 09  
Fax : 04 76 70 82 59

**SITE DE BOURGOIN-JALLIEU**  
**EFMA**  
10, rue Saint Honoré  
Champ-Fleuri - CS 24013  
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex

Tél. : 04 74 43 67 00  
Fax : 04 74 43 67 08

[www.cma-isere.fr](http://www.cma-isere.fr)



Philippe TIERSEN  
Président